

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	94 (1949)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Le service actif de 1815 dans la correspondance du capitaine Henri Monod (1783-1850) [suite]
<b>Autor:</b>	Rapp, Georges
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-342433">https://doi.org/10.5169/seals-342433</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le service actif de 1815

### dans la correspondance du capitaine Henri Monod (1783-1850) (*Suite.*)

---

*Le même à sa femme.*

Floreires, 27 mai (1815).

... Le 24 mai au matin, les carabiniers et le bataillon Martin sont entrés au camp, ont travaillé tout le jour à leurs baraques, qui n'ont pu être achevées qu'en partie. Pour montrer l'exemple, le colonel et moi, nous allons bivouaquer. Nous nous enveloppons de notre grand manteau et dormons près d'un grand feu. Le major d'un bataillon argovien vient nous annoncer qu'il y a une violente dispute à Clindy. « Allez vite voir ce que c'est, Monod ! » Et Monod descend à pied à Floreires. Il monte là à cheval, se transporte au galop à Clindy, apaise les troubles, fait le pacificateur, interroge, fait une enquête, envoie les coupables au juge de paix d'Yverdon, chez lequel il se transporte lui-même. Il remonte à Floreires à trois heures du matin. Tout autre que lui serait remonté droit au camp rendre compte de ce qu'il avait fait à son colonel, mais, en passant à Floreires, il voit son lit, il sent encore à ses côtés les inégalités de la couche dont il avait commencé à tâter au camp ; il pense qu'il a dit au colonel qu'il rentrerait à quatre heures pour écrire, que peut-être, de nuit, il aurait de la peine à trouver le colonel, etc., etc. Enfin..., et j'ai honte de l'avouer..., lentement, il s'étend sur son lit de Floreires. Hélas, à peine a-t-il eu le temps de s'y sentir que le colonel entre. « Mais, mais, mais (douze « mais » de suite), y pensez-vous, Monod,

appelez-vous cela bivouaquer peut-être ? », etc. Confus, je me soulève. D'un air piteux, je lui fais le récit de ma course. Lui, de son côté, me vante les charmes du bivouac, avec cette chaleur et cette éloquence qu'il met à tout. « Mais diable, il faut aller écrire, voilà l'enfer ! » Moi, sans mot dire, je me lève, j'écris jusqu'à dîner sans désemparer, car c'était grand jour de rapport de toute la brigade. En sortant de table, il faut aller à cheval au camp. M. de Gady vient. On lui montre tout. Nous courons jusqu'au souper, nous nous levons de table :

« Ah ça, Monod, êtes-vous disposé à savoir enfin ce que c'est qu'un bivouac ? Quant à vous, Régis, il faut absolument que vous veniez en tâter aussi ». Nous allons à tâtons chercher un coin dans le camp argovien. Les feux sont pâles chez les Argoviens. Le lieutenant-colonel et les officiers, dont les baraques n'étaient pas achevées, avaient compté coucher à Chevressy. On les fait appeler. Nous faisons allumer un grand feu. Nous nous étendons, enveloppés de nos manteaux, le colonel avec délices et volupté, nous en grimaçant, sur ce diable de terrain raboteux. Plusieurs échappent, mais je ne suis pas assez heureux pour être du nombre. A cinq heures, grand jour. Le colonel avait envie de parler à du Terreaux, le commissaire, qui couchait à Yvonand, à deux lieues d'Yverdon, et qui lui avait écrit qu'il serait de bonne heure à Yverdon. Le colonel suppose que plus tard que cinq heures, ce n'est plus de bonne heure, et m'envoie chercher mon cheval à Floreires pour aller trouver le commissaire à Yverdon et lui parler. Comme je le lui avais prédit (moi qui connais davantage le naturel paresseux de l'homme), je ne trouve personne. Du Terreaux a cru qu'en partant à sept heures pour être à neuf heures à Yverdon, c'était ne pas manquer à sa parole d'être arrivé de bonne heure. J'ai pourtant pu sommeiller un peu hier dans la journée. J'ai passé une petite soirée de musique chez nos dames, qui a été fort agréable. Le colonel a été bivouaquer avec de Loys vers le bataillon Gilliard. Moi, j'ai bien dormi et je t'écris tout reposé et tout frais.

Dorénavant, par ordre du général Bachmann, nous battrons la diane (le rappel) à trois heures du matin. On enverra une patrouille en avant et les troupes resteront (*au moins*, est-il dit) deux heures sous les armes, et cela tous les jours. Tu penses que nous ne serons pas des derniers là. Aussi allons-nous bivouaquer toutes les nuits, jusqu'à ce que nos baraqués d'état-major soient faites, et on ne les commence que lundi. Vraiment, notre colonel est de fer. Il s'exagère ses devoirs. Mais on parle de lui, et cela le soutient. Quant à nous, nous n'avons pas le même stimulant...

*Le même à son père, le landamman Monod.*

Soleure, 4 juin (1815).

Nous courons à force le monde. Du camp de Chevressy à Morat, où nous comptions rester quelque temps ; de Morat à Aarberg, où de même nous comptions camper ; d'Aarberg à Soleure, où il paraît que nous serons cantonnés pendant un certain temps, du moins jusqu'à ce que le camp qui doit se former dans les environs, et dont on parle beaucoup, soit achevé. Nous sommes arrivés ici avant-hier matin. Le colonel est parti déjà hier à 4 h. du matin avec deux de nos messieurs pour Balsthal, Zwingen, etc. Il ne reviendra que ce soir, et certes j'ai profité de ces deux jours pour me reposer et pour reposer mes chevaux, qui étaient sur les dents. La petite jument a risqué d'en périr.

Nous nous trouvons mieux ici qu'au bivouac de Chevressy, comme vous pouvez bien le penser, mon cher père. On nous a logés à la Couronne ; on m'a offert hier un appartement chez M. Louis de Roll<sup>1</sup>, ici à côté, et je crois que je l'accepterai. Il

<sup>1</sup> Franz-Ludwig-Peter-Leo von Roll (1771-1839), patricien de Soleure, ancien seigneur de Wilfikon, membre du Conseil d'administration helvétique en 1798, fondateur en 1810 des usines métallurgiques Louis de Roll. Son frère Urs-Franz-Viktor-Friedrich (1773-1845) fut secrétaire d'Etat à Soleure en 1806.

paraît un fort aimable homme ; il était député à la Diète en 1813 et j'ai connu son frère à la Diète de Bâle.

Les bataillons qui doivent former la nouvelle brigade de Guiguer arrivent journellement. Elle sera composée de huit bataillons, vaudois, fribourgeois, neuchâtelois et genevois, artillerie Trachsel<sup>1</sup>, Daguet (Fribourg), carabiniers Mayor de Lully, dragons bernois<sup>2</sup>. C'est un drôle de mélange ! Guiguer regrette son bivouac, mais il compte s'en dédommager en courant à force pour visiter tous les cantonnements, les postes, etc. Il est d'une activité ou plutôt dans une fièvre continue. Je conçois, mon cher père, ce que vous me disiez, qu'il ne se fait pas aimer de nos gens. Il est un peu sévère, il n'a pas ce *liant* qu'il faut avec eux. Nous en raisonnons souvent, mais il est entier dans ses idées. Il a pris un peu en guignon nos gens. Il est vrai (soit dit entre nous) qu'ils sont terribles. On ne sait comment en faire façon. Nous avons peu vu le bataillon Gilliard, mais je parle du bataillon Martin. Voici un nouvel exemple de son indiscipline.

Il avait reçu l'ordre de partir du camp le 30 à 5 h. Dès la veille (il pleuvait, cela a été leur excuse et ils étaient mouillés dans leurs baraques), dès la veille, ils désertent et vont se répandre dans leurs anciens cantonnements et dans les villages voisins. Nous rattrapons Martin près d'Yvonand. Il avait

---

<sup>1</sup> Emmanuel Trachsel (1770-1850), originaire de Wattenwil, à Yverdon. Lieutenant de canonniers le 13 août 1803, capitaine de canonniers le 14 octobre 1812, démissionne le 28 décembre 1820. — Le registre des décès de la paroisse d'Yverdon le qualifie bourgeois de Cheseaux et Noréaz, « mécanicien » ; son père était « artiste ».

<sup>2</sup> Le capitaine des carabiniers était Louis-David Mayor de Lully, propriétaire foncier à Vuillerens, d'une vieille famille de Lutry, à qui appartenait la baronnie de Montricher au moment de la révolution. Capitaine de mousquetaires le 11 août 1803, de chasseurs carabiniers le 28 mars 1806, passe à la réserve le 8 août 1816.

Le capitaine d'artillerie Daguet était Joseph-Victor-Tobie Daguet (1786-1860), fils de Pierre-Nicolas, d'une famille patricienne de Fribourg aujourd'hui éteinte. Lieutenant en 1812, capitaine en 1813, lieutenant-colonel en 1825. Au civil, il fut archiviste de l'Etat de 1817 à 1821, commissaire général en 1821, puis de nouveau archiviste de 1844 à 1858.

(de son dire) environ 200 hommes ; il nous dit que les 300 autres se sont dispersés la veille et la nuit, qu'il n'avait pu en être maître. Toute la route (une lieue après et deux lieues avant ces 200 hommes) était remplie de traîneurs, parmi eux des officiers, des capitaines, qui chantaient après avoir bu avec ces traîneurs. J'avoue que je fus scandalisé. Le colonel était pâle de colère et un moment après de honte, lorsque nous rencontrons le bataillon saint-gallois Brandli<sup>1</sup>, dont l'avant-garde nous reconnaît parfaitement, comme cela doit se pratiquer en marche. Dans un clin d'œil, le bataillon est rangé en bataille. Le plus parfait ordre, pas un seul traîneur. Un peu plus loin, il aura rencontré nos gens débandés. Eh bien, les Saint-Gallois étaient de pitoyables troupes en 1809. Nous nous en moquions. A Morat, nous voyons passer le bataillon Moret<sup>2</sup>, fribourgeois. Ces gens étaient chez eux : personne ne bouge des rangs. A Aarberg, au camp, nous voyons manœuvrer deux bataillons bernois. Un de ces bataillons avait été sous les ordres de Guiguer en 1809. Il ne le reconnut qu'aux officiers. Il était neuf en 1809. Eh bien, il exerçait comme une troupe de ligne. Nous sommes tombés et tombés à plat. Les Allemands, tout complimenteurs qu'ils sont, n'en reviennent pas et ne peuvent nous cacher que nos milices ont moins bonne façon (ils n'osent dire sont moins bonnes) qu'en 1805 surtout<sup>3</sup>.

Je ne sais pas si précisément nous avons reculé (je le crois pour le zèle), mais ce qu'il y a de certain, c'est que tous les autres cantons ont fait des progrès frappants. Nous souffrons vraiment et cela aigrit beaucoup Guiguer. Nos soldats sont plus grands, plus forts, plus robustes. Il y en a toujours moins

<sup>1</sup> Nous n'avons pu identifier cet officier.

<sup>2</sup> Antoine-Louis-Joseph Moret (1780-?), de Romont, fils de Christophe-Alexis. Capitaine en 1806, lieutenant colonel dès 1816. Membre du Grand Conseil de Fribourg de 1814 à 1830, préfet de Rue de 1816 à 1823. Nommé en 1831 juge d'appel, il rentre en 1834 au Grand Conseil, dont il démissionna en 1840. (Comm. de M<sup>me</sup> J. Niquille, Archives d'Etat, Fribourg.)

<sup>3</sup> Année de la guerre entre la France et la 3<sup>e</sup> coalition (Austerlitz).

à l'hôpital que les Allemands, mais ils sont si mal habillés qu'ils ont l'air laids. Ils sont naturellement portés pour le militaire, mais leurs officiers ne leur inspirent pas le moindre respect. Ils sont pairs et compagnons, ils deviennent par là familiers, raisonneurs et indisciplinés. Vous allez, mon cher père, me trouver bien frondeur, je le sais. Mais je vois la chose ainsi et Guiguer la voit bien plus en noir. Notre militaire est tombé, il s'agit maintenant de le relever. Or, que faire ? Prendre des mesures (aussi énergiques que faire ce pourra, je sais bien que c'est le hic) et les faire exécuter alors. Pour remédier à ce manque de tournure militaire, d'uniformité dans l'habillement, les armes, les équipements, etc., ce qui est infiniment plus essentiel qu'on ne le croit, il faut de suite faire mettre la loi sur les schakos à exécution ; pour les bataillons en activité, faire venir des modèles de Lyon, Genève, Lausanne. Que le gouvernement fasse l'acquisition de ces schakos par entreprise et en nommant gens entendus et de bon goût (ceux de la garnison de Genève sont fort bien). Les soldats rembourseront leur schako par une retenue sur leur solde.

Il faut que le gouvernement habille les soldats, faire acheter les draps, nommer des tailleurs, faire faire des habits pour trois tailles différentes. Le soldat qui s'équipe à neuf sera obligé de se pourvoir aux entrepôts. Il sera habillé bien et à meilleur marché. S'il ne peut pas payer, on aura recours à sa commune. Qu'il en soit de même pour tous les équipements, fusils, gibernes, havresacs, etc., etc. Il faut admettre le règlement militaire de la Confédération, qui est, même pour la marche de route, différent du nôtre. Nos soldats ne peuvent s'y mettre, et comme il faut qu'ils marchent au pas de la Confédération, ils le font mal, étant accoutumés à une autre manière, qui vraiment est moins bonne pour des milices.

Pour remédier au vice principal, qui est le mauvais choix des officiers, ce qui est bien plus difficile, il faut que le gouvernement prenne sur lui de rappeler plusieurs officiers parfaits.

tement incapables. La plupart de ceux-là sont anciens. On leur donnera une exemption de service et ils seront charmés. La mesure est rigoureuse, je le sais, mais il s'agit d'un grand intérêt. Pour savoir à quoi s'en tenir sur les officiers, on pourrait demander confidentiellement aux chefs de bataillon et au colonel de faire un rapport sur leurs capacités, etc. Il faut enfin faire un meilleur choix. Je sais que nous avons peu d'officiers qui aient servi, mais pour Dieu, prenons de préférence pour officier un jeune homme qui a reçu une bonne éducation, qui est d'une classe un peu relevée, plutôt qu'un paysan pair et compagnon avec ses soldats, et qui ne peut avoir ce tact militaire que l'éducation seule peut donner lorsqu'on ne l'a pas naturellement. Et, pour cela, que l'on force la main et qu'on le fasse contre l'opinion de MM. Bourgeois, etc., qui préfèrent la paysannerie militaire, ce qui est la plus pitoyable pétaudière possible.

Les Bernois, Fribourgeois, etc., ont de jeunes officiers (tout neufs la plupart), *de famille*, comme ils disent. Eh bien, ils savent se faire respecter. Leur troupe va bien, a de la considération pour eux. Chez nous, où il n'est pas question de *famille*, que ce soit du moins d'éducation. Mais vraiment, nos officiers nous font tellement honte que nous les tenons à l'écart tant que nous pouvons.

Lundi 5 juin. — Pour en revenir au colonel, ne pourriez-vous pas parler à l'Inspecteur, qu'il lui écrivît pour le chercher à le ramener sur nos gens, qu'il fût un peu moins sévère, un peu plus affable avec le petit nombre qui va bien ? Mais il faut prendre garde et qu'il ne se doute pas d'où cela vient...

J'ai reçu une lettre de R. de Treytorrens<sup>1</sup>, qui me prie de vous écrire pour chercher à lui faire obtenir un congé de deux mois pour pouvoir aller prendre les eaux de Louèche. Voici son cas.

<sup>1</sup> Probablement Abraham-Rodolphe-Henri-Louis de Treytorrens (1764-1835), mort célibataire à Yverdon, dernier de la branche de sa famille dite de Payerne. Élu membre du Grand Conseil vaudois en 1814. *Recueil des Généalogies Vaudoises*, t. I, p. 221.

Il est quartier-maître dans le bataillon de Miéville<sup>1</sup>, qui est de piquet. Or, il a une exemption de service signée par les chirurgiens et le commandant de son arrondissement. Il pourrait donc en faire usage, mais il ne voudrait pas sortir de l'élite dans ce moment et préférerait avoir un congé de deux mois, pendant lequel il pourrait facilement se faire remplacer. Il a été blessé au bras d'un coup de feu, puis il a fait une chute. La blessure s'est ouverte et il ne peut plus faire usage de ce bras. Enfin la blessure est assez grave pour lui avoir fait obtenir une exemption. Il aurait absolument besoin de prendre les eaux de Louèche.

Nous sommes furieusement occupés depuis ce matin, le colonel étant revenu hier de sa course. Ce qu'il y a de bon, c'est qu'il me faudra rester ici, où il y a à faire, pendant que le colonel ira faire les longues courses d'avant-postes. Mon tour viendra après, mais, en attendant, je me repose et mes chevaux aussi.

Le capitaine d'artillerie Trachsel vient d'aviser le colonel que les gargousses neuves faites à Morges sont dans un état terrible. Elles ont été fort mal faites, c'est-à-dire de mauvaise toile, qui s'est crevée, quoique bien emballées. Ce seront des frais considérables.

Encore une chose que j'ai faite moi-même, l'inspection des calibres de toutes les armes des bataillons sous Guiguer, ainsi que des cartouches. Croyez-vous que nos cartouches neuves se trouvent beaucoup plus grosses que d'autres cartouches neuves toutes faites à Morges, les unes faites avec du papier si mince qu'il crève, d'autres faites avec du papier grossier ? Les unes ne peuvent entrer dans beaucoup de fusils, en ce qu'elles ressortent lorsqu'on retourne l'arme. Nos fusils

---

<sup>1</sup> Charles de Miéville, d'Orbe (1779-1838), capitaine de mousquetaires le 11 août 1803, de carabiniers le 27 avril 1807, chef de bataillon d'élite le 25 octobre 1809, lieutenant-colonel le 12 octobre 1819, colonel d'infanterie, commandant les arrondissements 6 et 8, le 29 octobre 1822. Il fut également juge de paix du cercle d'Orbe, élu député au Grand Conseil en 1816.

sont de calibres totalement différents. Enfin les détails, les détails ; chez nous, voilà ce qui est totalement négligé. Et le militaire ne se compose que de détails, nous nous en apercevons tous les jours. Les carabines des carabiniers ne sont point d'un calibre uniforme. Rien n'est uniforme chez nous. Que de choses nous avons à faire pour être à la hauteur des cantons, je dirai *d'à peu près tous* les cantons ! Et nous nous sommes crus supérieurs ! Guiguer l'a cru aussi. Aussi est-il étonné, et cela lui a donné une certaine aigreur dans le premier moment.

Le gouvernement d'ici s'oppose au campement de tout son pouvoir. Il craint les dégâts, les frais que cela occasionne à la Confédération. Il cherche à emprunter. Bâle lui a refusé, Neuchâtel a prêté, je crois, 600 000. Quels sont les impôts chez nous ? Je n'ai aucune nouvelle politique de chez nous depuis longtemps. C'est par de Loës que je les ai et fort peu. De notre côté, nous ne savons rien.

Voilà un bien long barbouillage...

*Le même à sa femme.*

Soleure, 7 juin (1815), mercredi.

... Nous voyons passer et repasser journellement des troupes qui vont et viennent. Il y a en dépôt une partie des officiers suisses des régiments, plusieurs de notre canton... Ils sont tous décorés et se sont distingués... Demande à mon père si on ne pourrait pas placer de ces officiers de notre canton qui sont ici et sans emploi dans les bataillons du canton qu'on fait marcher. Tous les cantons réclament leurs officiers. Celui de Soleure entre autres a rappelé nombre des siens pour le nouveau bataillon qu'il forme. Si l'on pouvait faire avoir sa démission à l'adjudant-major du bataillon Martin (nommé Monet, de Bex) et mettre à sa place un officier du canton des régiments suisses, ce bataillon irait bien, au lieu d'aller fort mal. Ce Monet est un être qui nous boit le sang toutes les fois que nous le voyons et on ne peut concevoir l'idée d'avoir pu

nommer un individu pareil à une place d'adjudant-major. Mais je ne vais pas recommencer mes jérémiades sur notre militaire, je n'en finirais pas et cela ne doit guère t'intéresser.

Dans ce canton, on n'est pas des plus gais. On est effrayé des dépenses que la Confédération fait et on ne sait comment y pourvoir. Les chanoines, curés, etc., sucent la campagne. On a recours à des emprunts chez les Neuchâtelois, qui n'ont prêté que 600 000 francs. Les Bâlois, qui sont prudents, n'ont pas voulu prêter. Sous ce rapport, alors, notre canton va un peu mieux, et même nulle part il n'y a un meilleur esprit, lorsqu'il s'agit de payer *en temps extraordinaire* des impôts. Je lui rends justice en ce qu'il y a de bien, et notre militaire organisé comme à Fribourg, Berne, etc., tout ira à merveille, mais jusqu'alors je romprai bien des lances. J'entends la cloche qui sonne. Ce n'est point celle de la cathédrale, qui nous tinte aux oreilles presque toute la journée, mais c'est la cloche du dîner. C'est un son argenté, auquel il n'y a pas moyen de résister...

(*A suivre.*)

Major EMG GEORGES RAPP.

---